



- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
  - Arbre à préserver
  - Patrimoine bâti à préserver
  - Changement de destination autorisé
- Exploitations agricoles**
  - Corps d'exploitation comprenant de l'élevage
  - Corps d'exploitation en polyculture
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
  - Haie à préserver
  - Chemin à laisser ouvert à la circulation publique
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
  - Secteur contenant une OAP TVB
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation valant règlement
  - Périmètre de protection de captage
  - Boisement à préserver
- HABILLAGE SURFACIQUE**
  - Cimetière
- ZONAGE**
  - UA: Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat
  - UR: Zone urbaine de projet
  - UJ: Zone urbaine d'arrière-jardins
  - UE: Zone urbaine à usage d'activités économiques
  - A: Zone agricole
  - N: Zone naturelle
- CADASTRE**
  - Canal de l'Escaut
  - Bâiments
  - Parcelles
  - Limites communales

Edité le 17 / 05 / 2024.



Département du Nord  
Arrondissement de Cambrai

# Commune de RAMILLIES

## PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU prescrit le :  
PLU arrêté le :  
Enquête publique :  
Vu pour être annexé à la  
Délibération du Conseil Municipal du :  
Le Maire  
Olivier DELSAUX

Edité le 17 / 05 / 2024

### 3.2. Règlement Graphique Zonage au 1/5000

